

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Avenant de transfert - Affaire MAINT 2023-07 - Marché de maintenance du logiciel "EEMPTATION"**

N° : VA\_DEC2025\_603

Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 4° ; R2194-6 2° du Code de la commande publique,

### **décidons**

De conclure avec la société HOROQUARTZ située à MASSY (91300), titulaire du marché Affaire MAINT 2023-07 Marché de maintenance du logiciel « EEMPTATION », un avenant de transfert afin de prendre en compte le changement de siège social depuis le 26 mars 2025.

Le siège social de la société HOROQUARTZ est transféré de 23 avenue Carnot 91300 MASSY à 3 Rue Christophe Colomb 91300 MASSY, à compter du 26 mars 2025 avec le n° de SIRET suivant : 39924392200479. Ce transfert n'entraîne aucune modification des obligations contractuelles en cours.

Sans incidence financière

Montant du marché : 15 330,96 € HT annuel

Imputation budgétaire : 6156 020 3300

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.5 Informatique

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mercredi 3 septembre 2025

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-213544-AU-1-1  
Date AR Préfecture : vendredi 5 septembre 2025